

REUNION DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Convocation du 11 décembre 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2014.
2. Proposition de renouvellement de contrat avec Orange
3. Proposition de convention avec la CCBG pour mise à disposition du foyer des jeunes (ANIM ADO).
4. Proposition de revalorisation de la Participation à l'Assainissement Collectif.
5. Proposition de revalorisation de l'indemnité d'occupation du bureau par « Familles Rurales »
6. Proposition de revalorisation des tarifs de location des salles communales
7. Proposition de revalorisation des tarifs cinéraires
8. Proposition de rémunération pour les agents recenseurs
9. Proposition de création de poste- Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015
10. Proposition de participation pour la classe de découverte de l'Ecole Saint Joseph
11. Proposition de convention avec le SIRIS d'Escrennes pour le transport périscolaire.
12. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, V.GOUEFFON, C.BARBIER, C.DEGUIL, I.PROSSER, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés: P.LABRUNE par JC.BOUDIN, C.LOISEAU par C.BARBIER, C.LORENTZ par G.LEGRAND, JC.MALFOY par B.TARRON.

Absents excusés : P.THAUREAUX DE LEVARE, C.BURGOT

Secrétaire de séance : B.TARRON

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015
- Proposition de convention APPROLYS
- Proposition de participation pour la classe de découverte de l'Ecole St Joseph
- Proposition de participation pour la classe de découverte de l'Ecole Publique de Neuville
- Proposition de convention « Lire et faire lire »
- Proposition de décision modificative n° 4 budget du communal
- Proposition d'achat d'un ouvrage présentant un intérêt historique de la Commune
- Proposition de convention avec la CC Cœur du Pithiverais pour le centre aquatique

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Renouvellement du Bail avec Orange France à compter du 1^{er} octobre 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération du 16 septembre 2005 acte le bail locatif avec Orange pour une durée de 12 ans, en renouvellement d'un bail initial avec France Telecom mobiles en date du 29 novembre 1996 relatif à l'emplacement d'un local technique.

Orange propose de renouveler le bail à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée de 12 ans. Le loyer proposé est de 3 920 € par an avec une réactualisation de 1 % par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Budget de la Commune et budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2014, et ce, avant le vote du budget primitif 2015.

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) Tarifs au 1^{er} janvier 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs suivants de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2015 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 650 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 3 900 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface hors œuvre nette (SHON) créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 650 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface hors œuvre nette (SHON), plafonné à 2 100 € H.T.

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile" Année 2015

Le Conseil Municipal étudie la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à compter du 1^{er} janvier 2015, à 55 € par mois, soit 660 € pour l'année entière.

Location de la salle de la Cour Gauthier - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de location de la Salle de la Cour Gauthier à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit et valide les modifications à apporter au règlement d'utilisation de cette salle :

- * Le week-end : 170 €
- * La journée pour Cérémonie Familiale : 100 €
- * Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

Location de la salle du Relais - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de location de la Salle du Relais à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit et valide les modifications à apporter au règlement d'utilisation de cette salle :

- * **Le week end :** 210 €
- * **Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure**

Cimetière et espace cinéraire - Tarifs au 1^{er} janvier 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal pour l'année 2015, soit :

- Concession 15 ans : 200 €
- Concession 30 ans : 300 €
- Columbarium et cavurne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €
- Columbarium et cavurne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 100 €

Recensement de la population Année 2015 : Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Le montant de la dotation forfaitaire versée à notre commune au titre de l'enquête de recensement s'élève à 4 268 €. 4 agents recenseurs seront nécessaires pour réaliser cette enquête, pour lesquels il y a lieu de déterminer une rémunération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant le nombre de logements à recenser et le montant attribué à la Commune pour couvrir les frais de personnel, décide de rémunérer les agents recenseurs sur la base de 3.28 € brut par logement recensé.

Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2015

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'un agent communal, il y a possibilité de faire évoluer un autre agent à ce même grade. Il convient donc de créer au 1^{er} janvier 2015 un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, afin de proposer l'agent à la commission administrative paritaire au titre de l'avancement de grade par ancienneté. Le tableau des effectifs des emplois de la collectivité s'établit comme suit au 1^{er} janvier 2015

Emplois au 1 ^{er} janvier 2015	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative			
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
- Rédacteur	B	1	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière Technique			
- Agent de Maîtrise	C	1	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	5	1 à 24,50 / 35 ^{ème}
- Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	2	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	4	1 à 28 / 35 ^{ème}
Filière Sociale			
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C		1 à 25 / 35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C		1 à 29 / 35 ^{ème}

Filière Animation -Animateur -Adjoint d'animation	B C		1 à 12,25 / 35 ^{ème} 1 à 20 / 35 ^{ème}
--	--------	--	---

Ecole Saint Joseph - Classe de découverte du 13 au 17 avril 2015 en Bourgogne

Le Conseil est informé d'une demande en date du 1^{er} décembre 2014 déposée par l'Ecole Saint-Joseph de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte en Bourgogne à Epineau les Voves du 13 au 17 avril 2015.

La Commune accepte, dans un souci d'équité, de participer une fois pendant la scolarité de chaque enfant demeurant à Chilleurs Aux Bois, à hauteur du tiers du coût du séjour. 2 enfants de Chilleurs aux Bois fréquentant l'établissement, n'ont pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu le coût du séjour de 299,95 €, décide de financer le séjour à hauteur de 100 € par enfant, soit un montant total de 200 €.

Ecole Publique de Neuville - Classe de découverte du 25 au 30 mai 2015 dans la Creuse

Une demande identique émane de l'Ecole Elémentaire de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte dans la Creuse, à Crocq, du 25 au 30 mai 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu le coût du séjour de 242 €, décide de financer le séjour de chaque enfant à hauteur de 81 € par enfant, soit un montant total de 162 €.

Convention de transport avec le SIRIS d'Escrennes pour le transport des élèves - Année 2014-2015

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition de convention relative au service de transport des enfants assuré par le SIRIS d'ESCRENNES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de renouveler la convention avec le SIRIS d'Escrennes pour assurer le transport des enfants des écoles de Chilleurs aux bois, lors des sorties scolaires et périscolaires, pendant l'année scolaire 2014-2015.

Convention avec le centre aquatique de Pithiviers - Ecole élémentaire- Année 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'initiation à la natation figure au programme scolaire des enfants fréquentant les écoles communales. Une demande de créneau piscine a été déposée et obtenue auprès de la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit de l'école élémentaire de Chilleurs aux Bois, au tarif de 37,80 € la séance.

Convention Lire et faire lire- Année 2014-2015

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition de convention avec la ligue de l'enseignement « LIRE ET FAIRE LIRE » relative aux interventions de bénévoles pendant le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette convention pour les écoles de Chilleurs aux bois, pendant l'année scolaire 2014-2015 et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer cette convention.

Décision Modificative n ° 4- Budget de la Commune Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer certains ajustements sur la section Fonctionnement du budget de la Commune.

Section Fonctionnement	Dépenses
6531 – Indemnités	276 €
6411 - Personnel titulaire	- 276 €
Total	0 €

Convention avec la centrale d'achat APPROLYS - Année 2014-2015

Monsieur le Maire expose la proposition d'adhésion à la centrale d'achat APPROLYS. Les départements du Loir et cher, de l'Eure et Loir et du Loiret ont créé en 2014 cette centrale d'achat sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Commune à APPROLYS, et accepte les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale et annexée à la présente délibération.

Monsieur COLMAN Philippe, est désigné titulaire et Monsieur BOUDIN Sébastien, suppléant, à l'Assemblée Générale d'APPROLYS,

Il sera nécessaire d'inscrire pour l'année 2015 les crédits pour le paiement de la cotisation annuelle (50 € en 2014) à l'article 6182.

Achat de l'ouvrage « Les monuments de la grande Guerre dans le Loiret »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société archéologique et historique de l'Orléanais propose à la vente l'ouvrage « Les monuments aux morts de la grande Guerre dans le Loiret ».

Vu l'intérêt historique pour notre commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir 5 ouvrages « Les monuments aux morts de la grande Guerre dans le Loiret » au prix de 12 € /pièce.

Affaires diverses

- La fin des fouilles archéologiques devrait s'effectuer au printemps 2015 dans la ZAC des Tirelles. Un nouveau dossier de réalisation est en cours de préparation par NEXITY sur la base de 40 à 45 terrains constructibles.
- Un recours est envisagé quant au projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Neuville aux Bois.
- Une proposition d'achat de 55 000 € a été émise par une agence pour l'acquisition de l'ensemble des 2 terrains rue du 13 août. Le conseil réfléchit à cette proposition qui semble toutefois insuffisante.
- Une proposition de vente à la Commune d'une maison dans le cadre d'une succession est refusée par le Conseil Municipal.
- La réfection des accotements route de Neuville doit démarrer début janvier 2015.
- Une subvention de 300 € est accordée pour le tour du Loiret qui terminera son épreuve au château de Chamerolles.

- Une fusion de la C.C.B.G. avec les Communautés de Communes du Cœur du Pithiverais et du Plateau Beauceron est prévue dès le 1^{er} janvier 2016. Le Conseil Municipal sera invité à émettre un avis dans les prochains mois.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe, ABSENT	M.GOUEFFON Vincent,	M. MALFOY Jean-Claude ABSENT	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe, ABSENT	Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,	Mme LORENTZ Caroline, ABSENTE	M. DELARUE Mickaël,	
Mme BURGOT Christelle, ABSENTE	Mme LE GOVIC Karine,	M.BOUDIN Sébastien,			